

DU CALQUE A L'EMPRUNT SYNTAXIQUE : LE PASSIF AGENTIF EN ARABE STANDARD

Loubana Mouchaweh
Université de Damas

Résumé

Dans cette étude, nous nous intéresserons en particulier au phénomène du passif en arabe standard (AS). Nous commencerons par examiner sa valeur sémantique et ses particularités syntaxiques par rapport à celles du passif français, lesquelles nous semblent à l'origine des difficultés affrontées dans la traduction en arabe du passif agentif français.

Nous argumenterons que la notion d'agent est strictement limitée en AS au trait lexical [+humain], et que le passif en arabe standard classique (ASC) est essentiellement non agentif du fait même qu'il est [-humain].

Nous soutiendrons enfin que le passif agentif en arabe standard moderne (ASM) relève du phénomène de l'emprunt syntaxique. Il est très probablement engendré par l'influence latente mais persistante de la traduction des structures anglaises et françaises correspondantes.

Mots clés

Mabnī li-l-majhūl - le passif agentif - l'arabe standard classique (ASC) - l'arabe standard moderne (ASM) - l'agent - la théorie thématique.

الملخص

يتناول هذا البحث أحد مظاهر التطور النظمي للغة العربية الفصحى ألا وهو تركيب المبني للمجهول الفاعليّ *le passif agentif* - حيث يكون الفاعل الحقيقي معلوما - ويدرس ما يميزه من سمات معجمية ودلالية. فيرصد الظاهرة من خلال مسح شامل لتراكيب المبني للمجهول في مجموعة واسعة من النصوص. وبمقارنة الطبيعة النظمية والخصائص الموضوعاتية لهذه التراكيب في كل من الفصحى التقليدية والفصحى الحديثة يبرهن أن هذا النوع من التراكيب -الذي يكون فيه الفاعل الحقيقي معلوما وحاملا لسمة [+بشري] وليس فقط لسمة [±عاقل] - غريب عن أصول نظم العربية الفصحى ونحوها، وقد نشأ في العربية الفصحى الحديثة عن المحاكاة اللغوية في ترجمة التراكيب المقابلة من اللغتين الفرنسية والإنجليزية ثم ما لبث أن ترسّخ تدريجيا ليصبح افتراضا نظميا.

الكلمات المفاتيح

المبني للمجهول - المبني للمجهول الفاعلي - العربية الفصحى - العربية الفصحى الحديثة - الفاعل الحقيقي - النظرية الموضوعاتية.

Abstract

In this study, we are interested in particular in the phenomenon of the passive in Standard Arabic (SA). We will start by examining its semantic value and its syntactic particularities compared to those of the French passive which seem to us at the origin of the difficulties confronted in the Arabic translation of the French agentive passive.

We will argue that the agent notion is strictly limited to the lexical feature (+human) in (SA), and that the passive in classical standard Arabic (CSA) is primarily non agentive by the very fact that it is (-human).

We will support finally that the agentive passive in Modern Standard Arabic (MSA) concerns the phenomenon of the syntactic borrowing. It is probably generated by the latent but persistent influence of the translation of the English and French corresponding structures.

Keywords

Mabnī li-l-majhūl - agentive passive - Classical Standard Arabic - Modern Standard Arabic - agent - thematic theory.

I. Introduction

A l'instar des autres langues vivantes, l'arabe standard (AS) est soumis à l'inéluctable loi de l'évolution. Le changement est censé toucher toutes ses composantes, y compris la composante syntaxique. Cependant, les spécialistes de cette langue qui revêt un caractère quasi sacré pour avoir été celle de la révélation coranique, mais aussi le symbole même de l'unité panarabe, se plaisent à considérer comme « immuable » la syntaxe de AS. Ils jugent de ce fait inutile, voire prétentieux et illégitime, tout effort sérieux visant à remettre en cause certaines notions grammaticales incontestablement bien établies. Nous prétendons, cependant, que la syntaxe de AS a connu une évolution indéniable à travers son histoire, et qu'il est donc nécessaire, voire indispensable, de procéder à une mise à jour de certains de ses principes, en tenant compte des nouvelles données et en profitant des cadres théoriques actuels. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il est susceptible d'actualiser la grammaire de AS, de la revêtir davantage du caractère scientifique et logique tant requis par les anciens, et donc de la rendre plus accessible aux apprenants.

Dans cette étude, nous nous intéresserons en particulier au phénomène du passif en AS. Nous commencerons par examiner sa valeur sémantique et ses particularités syntaxiques par rapport à celles du passif français, lesquelles nous semblent à l'origine des difficultés affrontées dans la traduction en arabe du passif agentif français¹. Nous tenterons en deuxième temps de vérifier dans quelle mesure la notion même du « *mabni li l-majhūl* » soutenue par la tradition grammaticale correspond à l'usage du passif en arabe standard classique (ASC) et moderne (ASM). En nous appuyant sur des données repérées dans des textes classiques et modernes, ainsi que sur la théorie thématique telle qu'elle est énoncée dans Chomsky (1981), nous argumenterons que la notion d'agent est strictement limitée en AS au trait lexical [+humain], et que le passif en ASC est essentiellement non agentif, contrairement à ce qui est le cas en ASM où les constructions passives contiennent de nettes occurrences de compléments d'agent [+humain]. Nous soutiendrons enfin que le passif agentif en ASM relève du phénomène de l'emprunt syntaxique. Il est très probablement engendré par l'influence latente mais persistante de la traduction des structures anglaises et françaises correspondantes. Nous en concluons à l'existence d'une influence implicite mais indéniable de ces deux langues sur la syntaxe de ASM, sans parler de leur impact lexical et pragmatique.

Pour ce faire, nous avons procédé à l'examen du passif en AS à travers une base de données longitudinale repérée dans un grand éventail de textes classiques et modernes classés par ordre chronologique. Nous avons commencé par parcourir le texte coranique, texte classique par excellence, pour arriver à des exemples extraits de la presse orale et écrite, en passant par des œuvres littéraires classiques et modernes ainsi que des traductions littéraires.

2. Le passif : de l'universel au paramétrique

Il existe un phénomène massif dans les langues, à savoir le passif : alors que le sujet du passif manifeste toutes les propriétés syntaxiques d'un sujet (position structurale par

¹ C'est là une conclusion que nous avons pu tirer à travers une longue expérience dans le domaine de l'enseignement et de la révision des textes traduits.

rapport au verbe, cas morphologique ou abstrait, traits d'accord avec le verbe, etc...) il possède les mêmes propriétés interprétatives, dites des propriétés « thématiques », que le complément d'objet de la catégorie verbale à la forme active.

Les langues pourraient cependant différer entre elles sur la valeur stylistique ou aspectuelle du passif, ainsi que sur les manifestations syntaxiques et morphologiques de la catégorie sémantique de la voix passive.

2.1. Traditionnellement, le passif a été examiné dans la grammaire des langues latines et germaniques sous la rubrique de la « voix », elle-même définie comme étant « un verbe d'une construction syntaxique particulière indiquant un rapport d'un certain type entre le sujet du verbe et son objet » (cf. Harmann & Stork 1975 : 252). Tout en étant limité aux verbes transitifs directs (cf. Grévisse, *du bon usage*), il est bien connu que le passif français apparaît dans deux types de structures, selon que l'agent est ou n'est pas mentionné. De ce fait nous pouvons distinguer en français deux types de constructions passives : agentive (1a.) et non agentive (1b.) :

- (1) a. Le piéton a été renversé par la voiture.
- b. Un dîner a été offert hier à cette occasion.

En français, l'emploi de la voix passive répond toujours à une intention particulière, sémantique ou stylistique. Elle revêt donc un caractère marqué par rapport à la voix active qui est un mode d'expression commun et plus général.

Il sert à mettre en relief une action envisagée du point de vue du patient :

- (2) Etre aimé de tout ce qui m'approchait était le plus vif de mes désirs
(J-J. Rousseau)

Il en est de même pour l'anglais :

- (3) The victim was shot by an unknown assailant
- (4) An unknown assailant shot the victim

(3) et (4) sont deux constructions syntaxiquement différentes tout en étant sémantiquement parallèles. Elles indiquent cependant une différence de focalisation (cf. Han, Z. 2000).

Par ailleurs, le passif français est parfois un choix stylistique. Il peut être employé à la place de l'actif lorsque le sujet de la construction active correspondante est un syntagme assez lourd².

Un autre trait caractérisant le passif français réside dans le fait que la présence ou l'absence d'un complément d'agent suffit dans certains cas à préciser le caractère perfectif ou imperfectif du verbe, comme c'est le cas dans (5) et (6) respectivement :

- (5) Le château est restauré.
- (6) Le château est restauré par une équipe d'habiles ouvriers (cf. Salamé, R. 2004).

Le passif français des verbes au caractère nettement perfectif dans une construction sans complément d'agent décrit un état, comme dans (7) :

² Le cas échéant, le recours au passif serait une alternative possible au « heavy NP shift », une règle transformationnelle qui consiste à postposer le syntagme nominal sujet en fin de phrase, lorsque celui-ci est trop lourd.

(7) Il est tué.

parallèle quant à son caractère descriptif à (8) :

(8) Il est mort.

Il en découle que (7) n'est pas parallèle à (9) :

(9) On l'a tué³

(7) n'est pas non plus parallèle à sa contrepartie avec un complément d'agent, car le passif agentif de ces mêmes verbes perfectifs décrit non plus un état, mais un procès⁴ :

(10) Il a été tué par les tirs israéliens.

(10) met essentiellement en valeur non plus le procès, mais le complément d'agent lorsque celui-ci est jugé plus important que le sujet syntaxique (cf. Capelle 1979) :

(11) Un rôdeur l'a tué.

(12) Il a été tué par un rôdeur.

Nous en concluons que, dans le passif français, l'occurrence ou l'absence du complément d'agent joue un rôle crucial dans l'interprétation même de l'énoncé, selon que le verbe est perfectif ou non. Au cas où il est nettement perfectif, le passif non agentif décrit un état, alors que le passif agentif décrit un procès.

2.2. Etant donné le fait qu'une langue comme AS, appartient à une famille linguistique différente de celles de l'anglais et du français, l'on s'attend à ce qu'il ait recours dans l'expression du passif à une stratégie différente quant aux processus syntaxiques impliqués, de même qu'au niveau pragmatique. En effet, contrairement au français où seuls les verbes transitifs directs acceptent la transformation passive, l'arabe a la particularité qu'à part les verbes qualitatifs et ceux qui énoncent des états, tous les autres verbes actifs quelle que soit leur sous-catégorisation lexicale (i.e. transitifs directs ou indirect, sous catégorisés pour un complément phrastique ou un syntagme prépositionnel adverbial ou circonstanciel de lieu, de temps ou de manière), réfléchis-passifs et réfléchis-intérieurs, qu'ils soient à la forme « nue » ou à une forme dérivée, peuvent fournir un passif, au moins impersonnels (cf. Blachère, 1975).

³ Si cette analyse est exacte, (7) doit être traduit par (a) et non par (b)

a. 'inna-hu maqtūl

b. laqad qutila

Dans (a), le participe passé passif décrit un état, alors que le verbe passif dans (b) décrit un procès ; d'où l'asymétrie entre (i.a) et (i.b-c) :

(i) a. * inna-hu maqtūlon, lakinna-hu lam yamot
 Il tué mais il ne pas meurt
 (* Il est tué, mais il n'est pas mort)
 b. qutila, lakinna-hu lam yamot
 il a été tué mais il ne pas meurt
 (Il a été tué, mais il n'est pas mort)
 c. qatalu-hu lakinna-hu lam yamot
 j'ai tué-le mais il ne pas meurt
 (Je l'ai tué, mais il n'est pas mort).

⁴ Sur ce type de verbes perfectifs, voir Wagner & Pinchon (1978).

Notons, par ailleurs, selon la tradition grammaticale, que le passif arabe tend en premier lieu à mettre en valeur l'événement ou le procès en soi, tout comme l'actif (cf. note (3)). Il marque nécessairement une action réalisée par un agent non désigné (Ibid), et ce pour des raisons stylistiques ou sémantiques (cf. Ibn Aqil) ; d'où le qualificatif attribué au verbe à la morphologie passive, à savoir *mabni li l-majhūl*, qui signifie littéralement « dont on ignore l'agent » ou « dont l'agent est inconnu ». Dans le fameux livre de Sibawayh, le verbe à la morphologie passive est désigné comme étant « un verbe qui ne prend pas un agent »⁵. Il qualifie de ce fait le thème dans une structure passive comme étant « un complément gouverné par un verbe sans agent ».

"مفعول لم يتعدَّ إليه فعل فاعل"

C'est-à-dire dont l'agent n'est pas mentionné dans la syntaxe (cf. Kitābu Sibawayh, p. 42). Ce thème est alors nommé *nā'eb fā'el* (le substitut du sujet) pour une raison morpho-syntaxique liée au cas nominatif qu'il porte et vérifie⁶, et à l'accord qu'il déclenche sur le verbe.

Il est donc clair que les propriétés syntaxiques et pragmatiques du passif en AS diffèrent à plusieurs égards de celles du français et de l'anglais, notamment par le fait que ces dernières possèdent les deux constructions passives agentive et non agentive, alors qu'il est communément admis qu'en AS seul le passif non agentif est grammatical, une assertion qui reste à vérifier.

3. ASC et ASM

Pour mieux aborder la question de la syntaxe du passif en AS, il convient de distinguer tout d'abord entre arabe standard classique (ASC) et arabe standard moderne (ASM). L'on entend par ASC la langue du Coran, de la tradition du prophète et de l'ancienne littérature. ASM décrit par contre la langue de la littérature moderne et des médias. Cette distinction s'impose notamment dans l'étude de la syntaxe du passif : alors que les grammairiens ont toujours décrit le passif en AS comme étant une construction non agentive, cela semble être vrai uniquement pour ASC. Quant à ASM, il semble échapper à cette contrainte et tolérer plus facilement le passif agentif.

4. Le passif agentif : un problème de traduction

Les différences susmentionnées entre l'arabe d'une part, le français et l'anglais d'autre part, sont à l'origine de certains problèmes auxquels se confrontent les traducteurs, qu'ils soient des étudiants ou des professionnels. En voulant traduire vers l'arabe une construction passive au complément d'agent, ils hésitent entre l'actif et le passif agentif. Les ciblistes, plus enclins à respecter les particularités de la langue cible et à adapter le texte original à la langue d'arrivée, optent sans hésitation pour la construction active correspondante. Ceux qui considèrent l'opération traduisante comme

⁵ Sibawayh parle de « *fā'el* » signifiant ici « la personne ou la chose qui fait l'action » et se distingue par des traits syntactico-morphologiques, notamment le cas nominatif. Aussi avons-nous choisi de traduire le mot « *fā'el* » par « agent » plutôt que par « sujet ».

⁶ Nous admettons que le marquage casuel se fait par un procédé de « vérification », tel qu'il est formulé dans le programme minimaliste de Chomsky (1999) : Le trait casuel que porte une catégorie N depuis le lexique doit être vérifié avec le même trait casuel que porte une tête lexicale X⁰, dans une relation de spécifieur-tête (cf. Chomsky 1999).

Les exemples suivants extraits des traductions de diverses œuvres françaises s'ajoutent à ceux de (13) et (14), et illustrent bien ce phénomène :

- (15) a. hādhā ja'ala-hu mumayazan min qibali dhawī-hi
 cela a fait-le distingué de la part parents-ses
 (Cela a fait de sorte qu'il était gâté par ses parents) (de la traduction d'*Antoinette* de Roman Roland, par Raouf Kamel).
- b. 'al-rabwatu muRaTTāton bi l-qachi
 la colline couverte de pailles
 (La colline était couverte de pailles) (Ibid).
- (16) a. 'al-nuktatu l-muhabbadhatu 'inda l-qabbārīna l-jazā'iriyyīn
 la blague favorite chez les algériens
 (c'est la blague que préfèrent les algériens) (de la traduction des *Noces* d'Albert Camus, par Georges Tarabichi).
- b. l-bahru mudarra'on bi l-fiḍḍati
 la mère blindée de argent
 (La mère était blindée d'argent) (Ibid).

5. Du calque à l'emprunt

Plutôt que de condamner de telles traductions parce qu'elles ne sont pas conformes aux principes et contraintes énoncés ci-dessus, il convient d'abord de vérifier l'occurrence du passif agentif en ASM ; de savoir dans quelle mesure le mouvement de la traduction, riche et actif depuis l'époque de la renaissance arabe, a eu un effet quelconque sur le développement de la syntaxe du passif en ASM ; autrement dit, de vérifier si le calque effectué par les traducteurs a contribué à introduire le passif agentif en ASM, et dans quelle mesure ce type de structure représente une violation flagrante des principes du passif en ASC, ou si, au contraire, il trouve son origine dans certaines constructions passives en ASC.

Dans l'ensemble des traductions consultées et qui appartiennent toutes à ASM, nous avons pu relever plusieurs types de syntagmes prépositionnels compléments pouvant correspondre à ce qui est traditionnellement défini en français comme un complément d'agent. Les plus fréquents en sont illustrés dans (17) :

- (17) a. (bi + NP-humain)
 b. (min + NP±humain)
 c. (min qibali + NP+humain)

(17) suggère que la définition du passif dans la tradition grammaticale de AS ne semble pas correspondre aux traductions faites en ASM du passif agentif français. Tout en qualifiant ces traductions de « calque », Khalil (1993) estime que les formes dans (17) ont leurs origines en ASC, et qu'elles sont par conséquent tout à fait grammaticales.

Dire que ces formes relèvent du calque en même temps que les légitimer nous semble profondément contradictoire. C'est aussi, à nos yeux, une manière trop simpliste de traiter le problème, sans le résoudre pour autant, car il semble que le passif agentif dépasse de loin le cadre étroit de la traduction pour devenir un phénomène linguistique fréquent en ASM.

Nous proposons de ne plus considérer les formes dans (17) en vrac, mais de les traiter différemment selon que le NP y est marqué [\pm humain]. Nous distinguerons en ce qui suit les constructions passives où le NP complément de la préposition dans (17) est [+humain] de celles où il est [-humain]. Nous argumenterons en faveur du fait que seul le premier serait porteur du rôle thématique [+agent], que la construction passive dans laquelle il apparaît est donc agentive et qu'elle fait partie de la syntaxe de ASM mais non de ASC. Par contre, il sera argumenté que le passif avec un complément du type (17a) et (17b) où le NP complément de la préposition est [-humain], ne doit nullement être qualifié d'agentif, du fait que le NP-humain ne porte pas le Θ -rôle [+agent]. Son occurrence est fréquente aussi bien en ASM qu'en ASC.

5.1. Notons, tout d'abord, que des constructions, parallèles à (13-16) abondent en ASM. En témoignent les exemples suivants extraits de documents authentiques (textes commerciaux, scientifiques, administratifs, ou politiques, etc...). Notons que le NP complément de la préposition y est [\pm humain] :

(18) *qusifati l-madīnātu min qibali mirwahiyyāten 'amrīkiyaten*
 a été bombardée la ville+nom de la part hélicoptères-hum américains
 (la ville a été bombardée par des hélicoptères américains) (phrase extraite d'un rapport du correspondant de la chaîne de télévision Al-Arabiya à Najaf, diffusé le 17/8/2004).

(19) *wousifat l-jalsatu bi l-muta'ahhīrati min qibali*
 a été qualifié la séance + nominatif de tardive de la part
'ahāli l-mu'taqalīn
 des parents+hum les détenus
 (La séance a été qualifiée de tardive par les parents des détenus)(du rapport du correspondant d'al-Arabiya à Ramallah, le 28/8/2004).

(20) *'tumidat hādhihi l-ma'āyīru min qibali*
 ont été adoptés ces les critères+nom de la part
l-majlisi l-'alā li himāyati l-bī'ati
 le conseil supérieur pour protection l'environnement ^{7 8}
 (Ces critères ont été adoptés par le haut conseil de la protection de l'environnement)(cf. « La protection de l'environnement », article à paraître dans L'Encyclopédie Arabe, Damas, Syrie)

⁷ Il s'agit là d'une construction extrêmement fréquente dans la langue médiatique.

⁸ « min qibali » apparaît aussi très fréquemment en ASM devant un dérivé nominal actif et lui confie la valeur d'un passif :

ḥarqū l-Rābati min qibali majhūlīna

(l'incendie de la forêt par des inconnus)

stikhdamū l-hāsūbi min qibali TTullabi

(L'usage de l'ordinateur par les étudiants)

samā'u l-ma'zufati min qibali muftaṣṣīna

Cela rappelle un usage analogue du complément d'agent en français avec un infinitif. L'infinitif prend alors nettement la valeur passive :

Pièces à fournir par les intéressés

(cf. Salamé, R. 2004).

- (21) ttuḥidha l-qarāru min qibali wazīri l-māliyati
a été adoptée la décision+nom de la part ministre+hum le trésor
(La décision a été prise par le ministre des finances) (Al-Iqtisādiya, N° 158, 15 août 2004).
- (22) a. tud'ā hādhihi l-lajnatu li l-qiyāmi
est convoquée cette commission+nom à faire
bi muhimmati-hā min qibali ra'īsi-hā
par mission-son de la part président-son+hum
(La commission est convoquée par son président pour assumer ses fonctions).
(Note de service, Université de Damas, 15/8/2004).
- b. youmkinu nachru natā'iji l-'abhāthi l-muchtarakati
est possible publier résultats les recherches les conjoints
min qibali 'ahadi l-bāhithīn
de la part un les chercheurs
(les recherches effectuées conjointement peuvent être publiées par l'un des chercheurs concernés)(exemple +extrait d'un texte d'accord de coopération interuniversitaire franco-syrien).
- (23) naḥnu mukallafūna min qibali rra'īsi
nous sommes chargés de la part le président+hum
bi l-mutāba'ati
par le suivi
(Nous sommes chargés du suivi par le président) (Hanane Achrawi, interview télévisé, 23/8/2004).⁹
- (24) rtukibat kullu hādhihi l-'aḥtā'u min qibali l-lā'ibīna
ont été commises toutes ces erreurs de par les joueurs.
(Toutes ces erreurs ont été commises par les joueurs)(exemple très fréquent dans la presse orale et écrite du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord).
- (25) hādhihi l-'alRāmu zuri'at fi 'ām 1982 min qibali
Ces les mines ont été plantées dans année 1982 de part
milīchyāt l-hizbi ttaqaddumi l-ichtirāki

⁹ (min qibali+NP) peut cependant apparaître dans le correspondant actif de (23) (cf. Wright. W, 1976) :

- (i) aṣāba-nī hādha l-'amru min qibali-hi
a frappé-moi cette chose de part-lui
(cette chose m'est arrivé à cause de lui)

(i) est parallèle à (ii) :

- (ii) jā'at-nī risālaton min qibali Zaydin
est arrivé-moi lettre+nom de la part Zayd

(ii) implique que le message vient de la part de Zayd, et non qu'il a été livré par lui, i.e qu'il est la personne qui a envoyé (ou dicter) le message, mais non nécessairement celle qui l'a remis. Il s'en suit que le syntagme nominal complément de (min qibali) porte le θ -rôle [+source] et non [+agent]. Nous en concluons que, contrairement à Khalil (1993), la construction dans (23) n'est pas un exemple de structure passive agentive en AC.

les miliciens parti progressiste socialiste
 (Ces mines furent plantées en 1982 par les miliciens du parti progressiste socialiste)(un exemple extrait du quotidien libanais Al-Anouar, N° 15338 du jeudi 26/2/2004) (cf. Zédan, 2004).

Notons aussi l'exemple suivant tiré d'un roman de l'écrivain palestinien contemporain Hassan Hamid (cf. Abbas, 2004) :

- (26) kāna l-miskīnu maḥsūdan mina nnāsi
 était le pauvre envié de les gens+hum
 (Le pauvre était envié)

A part (18), tous ces exemples illustrent le passif avec un complément prépositionnel du type (17c) où NP est [+humain]. Ce syntagme est incontestablement agentif, son occurrence étant agrammaticale dans les constructions actives correspondantes. C'est le cas, par exemple, de (27) qui correspond à (22) :

- (27) * ra'ṭsu hādhihi l-lajnata yad'ū-hā li l-qiyāmi
 le président+nom cette commission+acc appelle-la à faire
 bi muḥimmati-hā min qibali ra'ṭsi-hā
 par mission-son de la part président-son+hum
 (*Le président de cette commission l'appelle à assumer ses fonctions par son président)

Dans la littérature relativement moderne et contemporaine, les exemples du passif agentif ne manquent pas. Ils se font nettement plus rares chez les écrivains respectueux de la tradition grammaticale. En effet, dans un livre comme *annaḍarāt wa l-'abarāt* (Les regards et les larmes) de Moustafa Lutfi al-Manfalouti (1876-1924), un des pionniers de la renaissance arabe au style très conformistes, nous avons repéré 282 cas de passif (dont 184 verbaux et 98 participiaux). Des syntagmes comme ceux de (17) n'y manquent pas, notamment ceux du type [bi/min + NP-humain] :

- (28) futina bi 'aynay-hā
 a été séduit par yeux-ses
 (Il fut séduit par ses yeux) (cf. al-Manfalouti, *Les regards et les larmes*).

Dans (28), le NP complément de « bi » est -humain. Il n'est pas l'agent du procès mais son instrument. Il est donc marqué [+instrumental], un trait qui correspond parfaitement au caractère non humain de « yeux ».

Certains locuteurs ont tendance à interpréter de prime abord « bi 'aynay-hā » comme l'agent du procès. Cela proviendrait de la possibilité de dériver (28) de (29) ou de (30), deux versions de (28) à la voix active, l'une avec le même syntagme prépositionnel à valeur instrumentale, l'autre avec le NP complément de « bi » sujet du procès :

- (29) fatanat-hu bi 'aynay-hā
 a séduit-le par yeux+génitif-ses
 (Elle l'a séduit de ses yeux)
- (30) fatanat-hu 'aynā-hā
 a séduit-le yeux+nominatif-ses

(Ses yeux l'ont séduit)

Si le NP complément de « bi » portait dans (28) le θ -rôle (agent), il devrait le porter aussi dans (29). Or, selon le θ -critère tel qu'il est énoncé par Chomsky 1981, tout argument doit porter un et un seul θ -rôle, et un θ -rôle doit être porté par un et un seul argument. Dans (29), l'agent est « elle ». Le NP dans « bi 'aynay-hā » ne saurait donc porter le même rôle thématique. Il est plutôt marqué [+instrumental], exactement comme dans (28).

Cette analyse a des implications non triviales sur l'histoire dérivationnelle des constructions passives similaires à (28), qui serait dérivé de (29) et non de (30). Il en est de même pour les énoncés dans (15b) et (16b), dérivés respectivement de (31a.) et de (32a.), plutôt que de (31b.) et de (32b.) :

- (31) a. Ratta rrabwata bi l-qachi +génitif (Il a couvert la colline de pailles)
 b. Ratta Iqachu +nominatif rrabwata (Les pailles ont couvert la colline)
- (32) a. darra'a l-bahra bi l-fiddati +génitif (Il a blindé la mer d'argent)
 b. darra'at l-fiddatu +nominatif (L'argent a blindé la mer)

Le θ -critère sert aussi d'argument pour confirmer l'idée que NP-humain dans (15b) et (16b) n'est pas un complément d'agent.

Par contre, (21) serait dérivé de (33) :

- (33) ttaħadha wazīru l-māliyati l-qarāra
 a pris ministre +nom les finances la décision+acc
 (Le ministère des finances a adopté la décision)

Des 282 cas de constructions passives réparées chez al-Manfalouti, une seule peut être interprétée comme agentive. PP complément y est introduit par la préposition locative 'inda (chez) :

- (34) fa summiya 'inda l-farīqayni
 alors il a été nommé chez les groupe+ducl
 (Il a alors été appelé chez les deux groupes).

Nous estimons que cette structure correspond parfaitement au concept classique du passif par extension de (*min laduni* + NP), dans la mesure où NP est [-humain], donc [-locatif], mais non lorsque ce même NP est [+humain] et donc [+agent].

A l'instar d'al-Manfalouti, Taha Hussein, un grand écrivain et romancier du XX^{ème} siècle, fut parmi les écrivains du siècle dernier les plus fidèles à la tradition grammaticale. Cela explique l'absence totale chez lui du passif agentif. En effet, dans son roman *chajaratu l-bou's* (L'arbre de la misère), nous avons pu relever 113 constructions passives, dont 94 avec un verbe fléchi, et 19 avec un participe passé passif, tous des cas de passifs non agentifs. L'exemple suivant de Hussein, emprunté à C antarino (1974), relève d'un conservatisme prononcé :

- (35) qad muddat l-mā'idatu maddat-hā kubrā 'āhawāti ṣṣabiyyi
 certes a été mise la table a mise-la plus grande sœurs le garçon
 (La table fut mise ; la sœur aînée du garçon l'a mise)

Très clairement, l'écrivain évite le passif agentif et a recours pour exprimer l'agent du procès à une deuxième construction mais cette fois-ci à l'actif.

Nous argumenterons en ce qui suit que loin d'être conforme à la norme classique, le passif agentif que nous trouvons en ASM relève plutôt de l'emprunt linguistique.

6. Le passif en ASC

Khalil (1993) estime que les constructions passives agentives modernes avec des compléments du type (17a.) et (17b.), à savoir (min + NP) et (bi + NP) appartiennent à ASC. Il est vrai que ces deux formes sont très fréquentes en ASC, mais uniquement lorsque NP est [-humain]. Elles sont introuvables avec un NP [+humain]. Nous corroboreront l'analyse développée ci-dessus en maintenant que le θ -rôle agent est exclusivement réservé aux NPs [+humain], que les cas auxquels se réfère Khalil en ASC et qui contiennent tous un complément prépositionnel NP [-humain], ne sont nullement des exemples de passif agentif, mais bien de passif avec un complément [+source] ou [+instrumental].

6.1. Un facteur crucial qui aurait permis de « légitimer » dans l'usage moderne l'introduction dans la syntaxe de ASM du passif précédé de « *min qibali* », serait l'occurrence dans le Coran du syntagme « min laduni » dans une phrase passive. Il s'agit des Hûd et des Fourmis :

- (36) Kitābun 'uḥkimat 'āyātu-hu+nom thumma
 livre ont été structurés versets-ses puis
 fuṣṣilat min laduni ḥakīmin ḥabīr
 ont été détaillés de la part sage connaisseur
 (C'est un Ecrit aux signes puissamment structurés, et de plus articulés, venus du sein d'un Sage et d'un Informé)(Hûd : 1).

Khalil (1993) cite (36) comme un exemple en faveur de l'existence du passif agentif en ASC. Il estime que, par analogie, [min qibali + NP+agent] appartient à l'arabe standard classique. Cela suppose que, dans (36), le NP complément de « min laduni » porte le θ -rôle [+agent]. Cette hypothèse est facilement contestable. En effet, « min laduni » est un syntagme de valeur adverbiale. Le syntagme nominal qui le suit serait donc porteur du rôle thématique « source » et non « agent ». En témoigne le fait que (36) est le seul cas où « min laduni + SN » apparaît dans le Coran dans une construction passive, alors que nous le trouvons dans le texte coranique, sous toutes ses variantes morphologiques, 17 fois dans des constructions actives :

- (37) qad balaRta min ladun-ī 'udhrā
 tu as atteint de part-moi excuse
 (Je t'en aurais moi-même fourni l'excuse) (La Caverne, 76)

- (38) wa J'al lanā min ladun-ka naṣīrā
 et fais à nous de ta part secoureur
 (Et assigne-nous de ta part un secoureur) (Les Femmes, 75)

Toute chose égale, comme pour (28), si le complément NP de « min laduni » portait dans (36) le θ -rôle [+agent], il devrait porter le même rôle thématique dans (37) et (38). Or, selon le θ -critère deux arguments ne peuvent pas porter par le clitique sujet 'tu' (qui

se réfère dans le verset à Moïse), et par la deuxième personne sujet de l'impératif (qui est ici le Créateur). Il s'en suit que le complément de « min laduni » ne saurait porter le θ -rôle [+agent], si non (36) et (37) seraient agrammaticales par violation du θ -critère.

Par ailleurs, attribuer au NP complément de « min laduni » le θ -rôle [+source] plutôt que celui de [+agent] est appuyé par les informations que fournit à cet égard le dictionnaire Al-Munjed dans l'entrée lexicale de *laduni*, expliquant qu'il s'agit d'« un adverbe de lieu synonyme de 'chez' », p. 766).

6.2. Les constructions passives abondent dans le Coran. Nous y avons repéré 1139 formes verbales à la morphologie passive (dont 957 verbes fléchis 182 participes passés passifs dits « *Ism maf'ūl* »). Notons, à titre d'exemple et non de records, l'existence de 52 cas de passif non agentif pour le verbe *qāla* (dire) dans toutes ses variantes morphologiques. Nous y trouvons aussi 34 cas de constructions passives non agentives pour le verbe *'arsala* (envoyer) et ses dérivés, 32 cas de passifs non agentif pour le verbe *raja'a* (retourner) et ses variantes morphologiques, 27 cas de passif non agentif pour le verbe *wa'ada* (promettre) et ses dérivés, 25 cas pour chacun des verbes suivants et leurs dérivés : *dhalama* (porter injustice), *qadā* (décider) ; 24 cas pour *talā* (réciter), *sa'ala* (demander), *qatala* (tuer) et leurs dérivés ; 23 pour *yujzi* (récompenser), *sammā* (nommer) et leurs dérivés ; 22 cas de passif non agentif pour *radda* (ramener) ; 19 pour les verbes *hachara* (rassembler) et *harrama* (prohiber) et leurs dérivés ; 18 pour *'anzala* (révéler/descendre) et ses dérivés, 16 pour *haraja* (sortir) et ses dérivés, 15 pour *našara* (secourir) et ses dérivés, 14 pour *kataba* (écrire) et ses dérivés, 13 pour *'alqā* (jeter), *da'ā* (appeler) et leurs dérivés, 12 pour *nadhara* (vouer / faire vœu) ; 11 pour *halaqa* (créer), *'andhara* (prévenir), *nafaħa* (siffler) et leurs dérivés ; 10 pour *'ahđara* (apporter) et *đakkara* (rappeler) et leurs dérivés ; 9 pour (légitimer) et leurs dérivés ; 8 pour *raħima* (faire miséricorde), 6 pour *kadhđaba* (démentir), *'awšā* (recommander) et leurs dérivés, etc.

Dans les 69 constructions passives réparées dans le Coran et qui ont pour noyau verbal des variantes morphologiques de la racine trisyllabique de « na-za-la » (descendre), l'agent du procès est toujours interprété comme étant le Créateur. 19 en sont interprétées comme agentives parce qu'elles contiennent un syntagme prépositionnel du type [*min SN*], où la préposition « min » est toujours suivie des variables morphologiques du nom *Rab* (Dieu) (cf. Khalil (1993, 174)). Les exemples suivants illustrent bien ce type de constructions :

- (39) 'āmana rrasūlu bi mā 'unzila 'ilay-hi
 a cru le Messenger de ce que a été révélé à lui
 min rabbi-hi wa l-mu'minūn
 de Seigneur-son et les croyants+nom
 (Le Messenger a cru à ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants) (La vache : 285)
- (40) yā 'ayyuha rrasūlu balleigh mā 'unzila 'ilay-ka
 ô Messenger informe que a été descendu vers toi
 min Rabbi-ka
 de Seigneur-toi
 (Ô Messenger, transmet ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur)

(La Table : 67).

- (41) mā yawaddu lladhīna kafarōū min 'ahli Ikitābi
 ne souhaitent qui ont mécréu des gens le Livre
 wa l-muchrikīna 'an yunazzala 'alaykom
 et les mécréants que soit descendu sur vous
 min ḥayren min rabbikom
 du bien de votre Seigneur
 (Ni les mécréants parmi les gens du Livre, ni les associateurs n'aiment qu'on fasse descendre sur vous un bienfait de la part de votre Seigneur) (La vache : 105).

- (42) wa lladhīna ātaynāhumu lkitāba ya'lamūna
 et qui nous avons donné le Livre savent
 'anna-hu munazzalon min rabbika bi lhaqqi
 que lui révélé de ton Seigneur par le droit
 (Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est révélé avec la vérité venant de Dieu) (Les Troupeaux : 114).

Nous estimons plus adéquat d'attribuer au complément de *min* le rôle thématique [+source] plutôt que celui de [+agent]. Le Créateur serait la source et non l'agent de la révélation. La traduction la plus appropriée serait donc « de la part de (votre) Seigneur » ou « venant (ou émanant) de votre Seigneur » (cf. PGDRSII (et de Berque) et non « par votre Seigneur », ni le recours à la forme active avec Dieu pour agent (cf. Ben Mahmoud).

Cette analyse est corroborée par le fait que le syntagme prépositionnel [*min + Rabb*] auquel certains linguistes attribuent à tort le θ -rôle [+agent], n'apparaît dans le texte coranique qu'avec des verbes passifs indiquant le mouvement ou la transmission, et possédant dans leurs grilles thématiques le θ -rôle [+source], tels *'arsala* (envoyer), *'ātā* (accorder) et *'anzala* (révéler/descendre). La notion de mouvement allant d'une source (le Créateur) vers une cible (le Messager ou les croyants) est très claire lorsque le verbe est à la morphologie passive.

En effet, des 67 exemples de passif réparés avec le verbe *'ātā* (accorder) et ses variantes morphologiques, deux de ces occurrences contiennent un syntagme prépositionnel du type [*min SN*], se référant toujours au Créateur, et interprété comme [+Agent] par certains linguistes :

- (43) wa mā 'ūtiya nnabiyyūna min rabbihem
 et ce que ont été donné les prophètes de leur Seigneur
 (et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur) (La vache : 136)

- (44) wa mā 'ūtiya Moussa wa 'Issā wa
 et ce que a été donné Moïse et Jésus et
 l-nabiyyūna min rabbi-hem
 les prophètes de Seigneur-leur
 (et en ce qui a été donné à Moïse, Jésus et les prophètes, venant de leur

Seigneur) (La Famille de Imran : 84)

Le même phénomène se répète avec le passif du verbe *'arsala* (envoyer) et ses variantes morphologiques. Une seule de ces occurrences contient un passif avec le syntagme [*min + Rabb*] :

- (45) 'ata' lamūna 'anna Salihan mursalon min Rabbi-hi ?
 savez-vous que Saleih envoyé de Seigneur-son
 (Savez-vous que Saleh est envoyé de son Seigneur ?) (Les Redans : 75)

Interprété comme [+source] plutôt que comme [+agent], [*min Rabbi-hi*] ne sera plus un contre-exemple à la contrainte sémantico-syntaxique qui prohibe le passif agentif en AS.

Considérer Dieu comme une source n'a rien d'étonnant et ne va pas à l'encontre du fait qu'il est aussi l'agent évident du procès. Cela prédit qu'un verbe comme *raji'a* (revenir) qui contient dans sa grille thématique le θ -rôle [+cible], puisse apparaître dans une construction passive avec un syntagme prépositionnel introduit par la préposition *'ila* (à). L'on s'attend à ce que le complément de la préposition soit, lui aussi interprété comme un agent, s'il se réfère au Créateur. C'est, en effet, le cas dans les exemples suivants, où [*'ilā rabb*] peut facilement être interprété comme le complément d'agent du passif :

- (46) wa ttaqū yawman turja'ūna fī-hi 'ila llāh
 et craignez jour vous serez ramenés dans-le à Dieu
 (Prémunissez-vous contre le jour où il sera de vous fait à Dieu retour) (La Vache : 281)

- (47) 'allāhu yabda'u lḥalqa wa yu'īd
 dieu commence la création et recommence
 wa 'ilay-hi turja'ūn
 et à lui Vous serez ramenés
 (C'est Dieu qui commence la création ; puis il la refait ; puis vers Lui vous serez ramenés) (Les Romains : 11)

Dans les deux cas, c'est Dieu qui est le maître absolu de l'Univers, source de toute chose et auquel toute chose appartient. Il n'est cependant pas complément d'agent, mais complément circonstanciel et serait de ce fait marqué [+cible].

Dans (48), le Créateur est complément de la préposition locative *'inda* (chez). Il peut être interprété respectivement comme l'agent implicite de *al-muṣtafīna* (les élus), participe passé passif du verbe *'iṣtafā* (élire), et de *mathoūbaton*, participe passé passif du verbe *'athāba* (récompenser). C'est là l'indice que NP dans un syntagme circonstanciel locatif, source ou cible peut être interprété comme l'agent du procès :

- (48) wa 'inna-hom 'inda-nā la mina l-muṣtafīna
 et eux chez-nous certes parmi les élus
 l-'aḥyār
 les meilleurs
 (Ils sont auprès de Nous, certes, élus parmi les meilleurs) (Sād, 47)

- (49) mathoūbaton 'inda l-lāh
rétribution chez Dieu
(une rétribution auprès de Dieu) (La Table pourvue, 60)

Cette même hypothèse fait la bonne prédiction que des verbes dont la grille thématique ne contient pas ces deux θ -rôle [+Source] et [+cible], ne puissent pas apparaître à la morphologie passive avec un syntagme du type [min + NP]. Notre prédiction est totalement confirmée. *kaḍaba* (mentir), *Da'ā* (inviter) *dhalama* (porter injustice), *qaḍā* (décider), *talā* (réciter), *sa'ala* (demander), *qatala* (tuer), *yujzī* (récompenser), *sammā* (nommer), *radda* (ramener), *ḥachara* (rassembler) et *harrama* (prohiber), *ḥaraja* (sortir), *naṣara* (secourir), *kataba* (écrire), *'alqā* (jeter), *da'ā* (appeler), *ḥalaqa* (créer), *'andhara* (prévenir), *nafaḥa* (siffler), *dhakkara* (rappeler), etc... apparaissent tous à maintes reprises à la morphologie passive, mais ne sont jamais accompagnés d'un syntagme complément d'agent du type [min + NP].

Les exemples abondent dans le texte coranique où la structure passive contient un syntagme prépositionnel du type (17a.). Nous en citons à titre d'exemple (50) et (51) :

- (50) fa 'amma thamūdu fa 'uhlikū bi ttāRiyat
quant aux thamoud alors ils furent détruits par l'excès
(Quant au thamud, ils furent détruits par le bruit excessivement fort)
(L'Inéluctable : 5)

- (51) wa lu'inū bi mā qālū
et ils ont été maudits par ce que ils ont dit
(Et ils ont été maudits pour leurs allégations) (La Table Pourvue, 64)

Si nous avons raison d'attribuer au mot *Rabb* dans les exemples passifs précédents le θ -rôle [+source]/[+cible], plutôt que celui de [+agent], nous n'aurons plus aucun exemple de passif agentif dans le Coran.

6.3. La tradition du prophète est une autre source incontestable à laquelle on peut avoir recours pour vérifier notre hypothèse sur l'absence du passif agentif en ASC. Nous y trouvons l'exemple suivant :

- (52) nuṣirtu bi rru'bi
j'ai été soutenu par la panique

En admettant qu'en arabe, comme en français, la phrase active et la phrase passive correspondante sont en relation globale, sur la base notamment de leur synonymie d'ensemble, il s'en suit que (52) est sémantiquement parallèle à (53). Autrement dit, la distribution des fonctions thématiques demeure la même, à savoir le clitique de la première personne du singulier est [+Thème] et « rru'bu » est [+Agent]. Cependant, le fait que (53) soit le correspondant actif de (52) est infirmé par le statut agrammatical, ou du moins douteux, de (55) :

- (53) ?? nasarani rru'bu
m'a appuyé la panique
(La panique m'a soutenu)

(54) corrobore plutôt l'idée qui attribue au NP complément de « bi » dans (52) le θ -rôle [+instrumental] et non [+agent].

La même asymétrie existe entre (54) et (55) :

(54) duribtu bi l'aṣā
j'ai été frappé par le bâton
(J'ai été battu avec le bâton)

(55) *darabat-nī l'aṣā
a frappé-moi le bâton
(Le bâton m'a frappé)

L'agrammaticalité de (55) suggère que « bi l'aṣā » dans (54) n'est pas un complément d'agent mais bien un instrumental. L'exemple (56) confirme notre interprétation thématique :

(56) darabat-nī bi l'aṣā
elle a frappé-moi par le bâton
(Elle m'a frappé avec le bâton)

Le θ -critère tel qu'il est formulé par Chomsky (1981) forme un outil théorique tranchant contre l'assignation du θ -rôle [+agent] au NP-humain complément de « min » et de « bi »¹⁰.

Il est à noter que dans *Majma' al-'amthāl* (Le Recueil des proverbes), nous trouvons l'anthologie suivante où figure le seul exemple d'un passif avec un complément PP du type (17a.) :

(57) qad yudfa'u ṣṣarru bi ṣṣarri
peut être repoussé le mal par le mal
(Le diable pourrait être repoussé par le mal)

Pour corroborer son hypothèse, Khalil cite également l'exemple suivant :

(58) fa ḍuriba bi ṣṣiyāti
Alors il a été frappé par les flagelles

Nous considérons que (58) est parallèle à (54). Par conséquent, le syntagme « bi ṣṣiyāti » est porteur du θ -rôle [+instrument] et non [+agent] ; en témoigne la marginalité de (59) avec *ṣṣiyātu* sujet syntaxique portant nettement le rôle thématique [+agent].

(59) ?? ḍarabat-hu ṣṣiyātu
l'ont frappé les flagelles
(Les flagelles l'ont frappé)

Il en est de même pour (60) repéré dans *Jamharatu Khutabi l'arabi* (Une Collection des discours arabes), (Vol. 1, p. 156) :

¹⁰ Une violation du θ -critère serait ainsi responsable de l'agrammaticalité de (i) où deux arguments, « Jean » et « Paul », portent le même rôle thématique [+agent] ; vs. (ii) où ce θ -rôle est porté par un et un seul argument, à savoir « Jean » :

(i) * Jean a tué Marie par Paul

(ii) Jean a tué Marie d'un coup de couteau.

- (60) qutila bi l-‘aṣā wa l-ḥajar
a été tué par le bâton et la pierre
(Il fut tué par le bâton et la pierre)

Comme dans (58), et contrairement aux apparences, nous n'avons pas affaire ici à une construction passive agentive, le bâton et la pierre n'étant que des instrumentaux et non des agents ; en témoigne l'agrammaticalité de (61) :

- (61) *qatala-hu al-‘aṣā wa l-ḥajar
a tué-le le bâton et la pierre
(le bâton et la pierre l'on tué)

Cette hypothèse est corroborée par les énoncés actifs (62), (63) et (64) qui sont parallèles respectivement à (57), (58) et (60) :

- (64) dafa‘tu l-charra bi l-charri
j'ai repoussé le mal par le mal
- (65) ḍarabū-hu bi ṣṣiyāti
ont frappé-le par des flagelles
(Ils l'ont frappé à coups de fouet)
- (66) qatalū-hu bi l-‘aṣā wa l-ḥajar
ont tué-le par le bâton et la pierre

Examinons enfin cet exemple extrait des Avars d'al-Jāhedh (cf. Abbas 2004) :

- (67) wa ‘anā ‘aḥadu man ḥudi‘a bi ḍhālīka
et moi un qui a été trompé par Cela-humain
(Et je suis de ceux qui ont été trompé par cela)

Contrairement à ce qui est convenu, « ḍhālīka » n'est point un complément d'agent mais bien un instrumental. En témoigne l'agrammaticalité de (68) où « ḍhālīka » est un sujet topicalisé :

- (68) *ḍhālīka ḥada‘a-ni
cela a trompé-moi
(Cela m'a trompé)

Cette analyse est aussi corroborée par (69) où « bi ḍhālīka » n'est point un syntagme agentif mais clairement instrumental :

- (69) ḥada‘tu-hu bi ḍhālīka
j'ai trompé-le par cela

Nous en concluons qu'en ASC, le trait [-humain] est incompatible avec le trait [+agent], d'où la possibilité pour une construction passive (verbale ou participiale) de contenir de syntagme *bi* + *NP* si et seulement si *NP* est [-humain]¹¹. Autrement dit, il

¹¹ On en conclut que, toute chose égale, dans l'esprit de la tradition, encore largement respecté, une construction passive agentive en français ou en anglais peut-être traduite en arabe par une construction passive, si et seulement si le complément d'agent porte le trait [-humain]. Le cas échéant, il sera traduit

semble que le θ -rôle [agent] est réservé en AS aux catégories nominales marquées par le trait lexical [+humain]. L'absence totale en ASC de la construction passive avec le complément [*min + NP +humain*] va de paire avec la notion du passif telle qu'elle est définie par la tradition grammaticale. En revanche, son occurrence en ASM suggère qu'un développement est survenu dans la syntaxe de AS concernant au moins ce point précis, et donc qu'une révision du chapitre du passif s'impose.

En guise de conclusion, le tableau suivant résume les données soulevées ci-dessus. Il montre clairement que tout en étant nettement moins fréquentes qu'en ASC, les constructions passives en ASM qui contiennent nettement et sans la moindre ambiguïté interprétative un complément d'agent +humain, sont de plus en plus fréquentes. En revanche, ce phénomène est totalement absent des textes consultés en ASC ou chez les écrivains fortement attachés à la tradition grammaticale, donc aux modes d'expressions classiques, tels al-Manfalouti et Taha Hussein :

| Titre de l'ouvrage (classé par ordre chronologique) | Nom de l'auteur | Nombre de constructions passives (verbales/participiales) | Passif [+Agentif] % |
|--|--|---|---------------------------|
| Le Coran | | 1139 cas | 0 % |
| Al-buḥalā' (Le livre des avarés) | Al-Jāhed | 231 | 0 % |
| Al-Nadharāt wa l-'abarāt (Les regards et les larmes) | Al-Manfalouti | 282 | 0 % |
| L'arbre de la misère | Taha Hussein | 113 | 0 % |
| Antoinette (traduction) | Roman Roland Traduction de Raouf Kamel (1965) | 71 | 3 % |
| Christine-La petite sauvage (traduction) | Marie Louise Fisher Traduction de Salem Jbara (1981) | 43 | 5 % |
| La peste (traduction) | Albert Camus 3 Traductions Hanna Sleiman Souheil Idris Anwar Soumaya | 25 | 5 % |
| L'étranger (traduction) | Albert Camus 2 traductions Fawzi Matargi Aïda Matarji | 18 | 40 % |
| Les pigeons ont volé | Hassan Hamid | 40 | 10 % |

Le tableau ci-dessus marque l'entrée dans l'usage de ASM des constructions passives contenant des syntagmes agentifs introduits pas « min qibali/ min Tarafi + NP

par le syntagme prépositionnel introduit par *bi* dont le complément est [+instrumental], ou par un PP du type *bi*+NP +source.

+humain. De telles constructions miroitent leurs contreparties dans des langues comme le français et l'anglais et trahissent un phénomène de transposition implicite et latente dans la langue arabe des structures correspondantes dans ces deux langues étrangères qui sont les plus répandues, et donc les plus influentes dans le monde arabophone d'aujourd'hui. Il s'est avéré que certains traducteurs usagers de l'arabe langue maternelle, n'ont pas été en mesure de se libérer dans l'opération traduisante de l'empreinte syntaxique du français ou de l'anglais en tant que L1, i.e. langue source de la traduction. Ils ont fini par produire dans L2, i.e. dans la langue cible, des constructions passives identiques à leurs contreparties dans la langue source, au niveau syntactico-sémantique, mais non au niveau pragmatico-discursif, à leurs contreparties dans la langue source. En s'enracinant dans la syntaxe même de AS, ce phénomène dépasse l'interférence et risque de frôler l'interlangue¹².

Conclusion

Après avoir évoqué les différences pragmatico-syntaxiques des structures passives en français et en arabe, lesquelles nous semblent être à l'origine des difficultés qu'affrontent les traducteurs, nous avons relevé, à partir de documents modernes authentiques de ASM, des exemples de constructions passives agentives au complément d'agent marqué par le trait lexical [+humain]. Nous avons ensuite argumenté que ces constructions n'ont pas nécessairement leur origine en ASC. En effet, à la lumière des deux théories thématique et transformationnelle de Chomsky (1981) et Jackendoff (1972), nous avons démontré qu'en ASC, le θ -rôle [+agent] est incompatible avec le trait lexical [-humain].

Un examen attentif d'un large éventail de textes authentiques ou traduits nous a permis de soutenir que ASC et ASM n'emploient pas les mêmes procédés dans les constructions passives : alors que le passif agentif à agent [+humain] est agrammatical dans l'un, il est d'usage fréquent dans l'autre. Le passif agentif en ASM n'a donc pas ses origines en ASC : seul ASM tolère le passif agentif avec un complément d'agent [+humain].

¹² Il est communément admis que le terme « interlangue » désigne un mélange de langue maternelle et d'une langue étrangère normalement influencée par elle. Nous proposons d'étendre l'usage de ce terme pour désigner toute langue intermédiaire, pas nécessairement étrangère, dont les usagers ne respectent pas les règles, lesquelles se trouvent largement influencées par celles d'une deuxième langue, maternelle ou étrangère. C'est précisément le cas de ASM dans un milieu arabophone.

Nous prétendons donc que le phénomène d'interlangue est loin d'être univoque (la flèche indique l'orientation de l'influence) :

langue maternelle → langue étrangère,

mais peut se manifester à double sens :

langue maternelle ↔ langue étrangère.

Cette relation à double sens est plus probable lorsqu'on a affaire à une « langue maternelle seconde » telle AS. Autrement dit, nous estimons que la syntaxe d'une langue comme l'arabe standard, qui est apprise comme langue maternelle seconde, peut se laisser plus facilement affecter par la syntaxe d'une langue étrangère sous l'effet constant et accru de la traduction. Le passif agentif en est la preuve. Il n'est cependant pas une exception, puisque de nouvelles structures semblent entrer dans la langue arabe sans crier gare.

Les résultats obtenus obligent à reconnaître désormais que la syntaxe de AS a connu à travers son histoire une évolution significative très vraisemblablement déclenchée par l'effet marquant du mouvement de la traduction, ce qui nécessite une révision, du moins partielle, de certaines notions qui ont revêtu, jusqu'à l'heure actuelle, un caractère quasi sacré, telle la notion même du « *mabnī li l-majhūl* ». Il va désormais sans dire que le passif arabe n'est plus apte à être qualifié de « *mabnī li l-majhūl* ». Nous laissons aux grammairiens arabes le soin de trouver un qualificatif plus adéquat à la morphologie verbale passive en ASM.

L'une des idées fortes qui émanent de cette recherche est que la traduction, qui est incontestablement un moyen pour les langues de s'enrichir mutuellement, possède un pouvoir important de transformation de la langue cible moyennant les emprunts syntaxiques. Certes, la langue arabe ne risque pas à terme de devenir méconnaissable ni d'être menacée de disparition. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un phénomène qui pourrait à long terme, si non être mortifère, du moins introduire des structures prohibées par la tradition grammaticale, et donc de créer un décalage de fond entre l'usage et « le bon usage ».

BIBLIOGRAPHIE

- Abbas, M. (2004), « Le passif en arabe entre hier et aujourd'hui », mémoire de DES en linguistique, Université de Damas.
- Ben Mahmoud, Noureddine, *Le Coran, traduction et notes*, Dâr al- Fikre, Beyrouth.
- Berque, Jacques (1990) *Le Coran*, Essai de traduction de l'arabe annoté et suivi d'une étude exégétique, Editions Sindbad, Paris.
- Blachère, R. et M. Gaudcfroy-Demombynes, (1975), *Grammaire de l'Arabe Classique*, G.-P. Maisonneuve et Larose, Editeurs, Paris.
- Cantarino, Vicente (1974), *Syntax of Modern Arabic Prose*, Indiana University Press, Bloomington, London.
- Capelle, Frérot (1979), *Grammaire de base*, Hemmerté, France.
- Chomsky, N. (2000), « Derivation by Phase », ms. MIT.
- _____, (1981), *Lectures on Government and Binding*, Foris publications, Dordrecht.
- Jackendoff, R (1972), *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, MIT.
- Khalil, A. (1993), « Arabic Translations of English Passive Sentences : Problems and Acceptability Judgments », *Papers and Studies in Contrastive Linguistics*, Vol. XXVII
- Khafaji, Rasoul (1996), « Arabic Translation Alternatives For the Passive in English » in *Papers and Studies in Contrastive Linguistics*, Vol. 31, UAM, POZNAN.
- Frazier (1985), *Syntactic Complexity. Natural Language Parsing : Psychological, Computational and Theoretical Perspectives*, ed. By David R Dozty, Lauri Karrttunen, and Arnold M. Zwicky, 129. Cambridge : Cambridge University Press.
- Galabova, Jona Nikolova (1988), *Babel* 34. 4, p. 223.
- Han, Zhaohong, (2000), « Persistence of the Implicit Influence of NL :The Case of the Pseudo-passive », *Applied Linguistics* 21/1 : 78-105.
- Larcher, Pierre. (1991), « De la grammaire de l'arabe aux grammaires des arabes », *Bulletin d'Etudes Orientales*, Tome XLIII, 236p + XVlp. Institut Français d'Etudes Arabes.
- PGDRSI, (1410 de l'Hégire), *Le saint Coran et la traduction en sens de ses versets révisée et éditée par la langue française du Directions de Recherches Scientifiques, Présidence Générale de l'Orientalisme Religieuse, de l'Ifta, de la Présidence et du Complexe du Roi Fahd, Al-Madina Al-Munawwarah, Royaume d'Arabie Saoudite.*
- Salamé, R. (2004), « Critique linguistique de quelques traductions de la forme passive », mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures inédit, Université de Damas.
- Wagner R.L et Pinchon, (1978), *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette Université.
- Wright, W., (1976), *A Grammar of the Arabic Language*, Cambridge, University Press.
- Yip, V.1995, *Interlanguage & Learnability : From Chinese to English*, Amsterdam : John Benjamins.

المراجع العربية

- أبو بشر محمد قنبر سيوييه، *الكتاب، كتاب سيوييه*، تحقيق وشرح عبد السلام محمد هارون، الجزء الأول، عالم الكتب، بيروت.
- ألبير كامو، أعراس، ترجمة جورج طربيشي، منشورات دار مكتبة الحياة، بيروت، لبنان، 1970.
- جبران خليل جبران، المجموعة الكاملة لأعمال جبران خليل جبران، الطبعة الثالثة، بيروت، 1945-50.
- جمال الدين ابن هشام الأنصاري، مغني اللبيب عن كتب الأعراب، الطبعة الخامسة، دار الفكر، بيروت، 1979.
- رومان رولان، *أنطوانيت*، ترجمة د. رؤوف كامل، منشورات الألف كتاب بإشراف إدارة الثقافة العامة بوزارة التربية والتعليم بمصر، منشورات مكتبة نهضة مصر ومطبعتها - الفجالة - القاهرة 1960.
- شرح ابن عقيل على ألفية ابن مالك، دار الفكر، بيروت.
- طه حسين، *شجرة البؤس*، 1953، الكتاب الذهبي، القاهرة.
- ___، *الأيام*، الجزء الثاني، 1958، القاهرة.
- ماري لويز فيشر، *كريستين - المتوحشة الصغيرة* - ترجمة سالم جبارة، منشورات وزارة الثقافة والإرشاد القومي، دمشق، 1981.
- محمد فؤاد عبد الباقي، *المعجم المفهرس لألفاظ القرآن الكريم* دار إحياء التراث العربي، بيروت، 1945.
- مصطفى الغلاييني، *جامع الدروس العربية*، الجزء الأول، منشورات المكتبة المصرية، صيدا، 1968.
- مصطفى لطفى المنفلوطي، (1876-1924) *النظرات والعبرات*، دار المشرق العربي، بيروت، لبنان.

Transcriptions

Consonnes et voyelles furtives

Voyelles : a, i, u

Voyelles longues : ā, ī, ū

| | |
|----|---|
| ' | أ |
| b | ب |
| t | ت |
| th | ث |
| j | ج |
| h | ح |
| h̄ | خ |
| d | د |
| dh | ذ |
| r | ر |
| z | ز |
| s | س |
| ch | ش |
| ṣ | ص |

| | |
|----|---|
| ḏ | ض |
| T | ط |
| ḏh | ظ |
| ' | ع |
| R | غ |
| f | ف |
| q | ق |
| k | ك |
| l | ل |
| m | م |
| n | ن |
| h | ه |
| w | و |
| y | ي |

